

# Censure sur Internet et informatique libre

Yannick Delbecque\*

16 novembre 2005

## Le marché de la censure

Plusieurs grandes transnationales de l'industrie informatique participent en Chine, en Tunisie et ailleurs dans le monde au marché grandissant de la mise en place de systèmes de surveillance des utilisateurs d'Internet. Ces corporations collaborent avec les régimes répressifs sans remords apparents quand des internautes sont emprisonnés. Par exemple, *Microsoft*, qui a récemment collaboré à la censure faite par le gouvernement chinois<sup>1</sup>, a annoncé en août 2005 un partenariat avec le Comité d'organisation du Sommet mondial sur la Société de l'information (COSMSI). Le président du COSMSI est Habib Ammar, ancien général Tunisien dénoncé par Reporters sans frontières<sup>2</sup>, l'Organisation mondiale contre la torture, l'Association suisse contre l'impunité<sup>3</sup> et d'autres organismes internationaux de défense des droits de l'homme comme étant le principal responsable de la pratique de la torture en Tunisie dans les années 1980. Ces informations sont peu rassurantes pour l'avenir d'Internet quand on se rappelle que l'objectif du Sommet est de dresser un plan pour la construction de la « société de l'information », entre autres pour la gouvernance d'Internet. D'autres corporations comme *Cisco systems*, *Sun Microsystems* et *Nortel* au Canada<sup>4</sup> ont aussi collaboré activement à la configuration de milliers de routeurs afin qu'ils détectent l'utilisation d'expressions interdites par les régimes pratiquant la censure et afin qu'ils empêchent l'accès à des dizaines de milliers de sites Internet à travers le monde.

On répond souvent à ceux dénonçant de telles collaborations que la prospérité économique grandissante, grâce à l'accès des grandes transnationales locales aux marchés des ces pays ne respectant pas les droits de l'homme, changera peu à peu et de manière durable les habitudes sociales. De telles explications sont suspectes. Non seulement leur défenseurs ont un intérêt financier énorme à accéder à ces marchés, mais on invoque très souvent dans d'autres cas un ordre causal inverse : la « démocratisation » d'un pays entraînerait nécessairement la prospérité économique pour tous.

---

\*Étudiant au doctorat en informatique à l'université McGill, membre de FACIL, pour l'appropriation collective de l'informatique libre, et co-fondateur des Cogitateurs-Agitateurs

<sup>1</sup>Voir par exemple <http://cyber.law.harvard.edu/globalvoices/?p=238>. Notons que *Yahoo* pratique aussi la censure dans ses forums de discussions en Chine et a collaboré activement à l'enquête ayant récemment mené à l'arrestation de Shi Tao, rédacteur en chef d'un journal économique de Changsha. [http://www.rsf.org/article.php3?id\\_article=14884](http://www.rsf.org/article.php3?id_article=14884)

<sup>2</sup>[http://www.rsf.org/article.php3?id\\_article=8221](http://www.rsf.org/article.php3?id_article=8221)

<sup>3</sup>[http://www.trial-ch.org/fr/actions/actions\\_tunisie.html](http://www.trial-ch.org/fr/actions/actions_tunisie.html)

<sup>4</sup>Voir par exemple le communiqué de Droit et démocratie : <http://www.ichrdd.ca/francais/commdoc/publications/mondialisation/goldenShield/telcoCommunique.html>

En attendant que ceux qui profitent de ces manquements aux droits de l'homme s'entendent pour adopter unanimement une de ces deux explications, il y a, plus près de nous, plusieurs autres cas de censure qui ne peuvent être justifiés par de tels arguments. Les redoutables outils de censure développés ailleurs ou des produits analogues sont souvent commercialisés ici sous différentes formes.

- Ils sont utilisés comme outils de marketing servant à l'accumulation de données sur les habitudes des consommateurs sur Internet.
- Ils sont utilisés pour censurer les textes publiés sur les sites commerciaux, ironiquement comme on le fait en Chine.<sup>5</sup>
- Les bibliothèques scolaires des États-Unis sont équipées de systèmes de contrôle censés « protéger » les enfants et adolescents de sites « inappropriés ». Ces systèmes, très imparfaits, interdisent par erreur l'accès à des sites au contenu important pour les enfants et adolescents, comme par exemple plusieurs sites destinés à l'éducation sexuelle pour les jeunes. De plus, pour assurer que les systèmes de filtrage ne soient pas contournés, on bloque l'accès à des sites expliquant pourquoi et comment protéger sa vie privée, des sites d'archivage de sites Internet comme le *Way Back Machine*<sup>6</sup>, et même des sites offrant des services de traduction automatique.<sup>7</sup>
- Certains services du Pentagone empêchent leurs employés d'accéder aux sites dénombrant le nombre de militaires morts en Irak.<sup>8</sup>
- Au Canada, la récente fermeture par Telus du site « *Voice for change* »<sup>9</sup> du syndicat des travailleurs des télécommunications lors d'un conflit de travail en juillet dernier<sup>10</sup> est un exemple local démontrant que, même ici, nul n'est à l'abri de la tentation de la censure.

De telles dérives, bien qu'aux conséquences immédiates moins grandes que l'emprisonnement d'opposants politiques, sont inacceptables dans toute société se voulant respectueuse de la liberté d'expression.

L'informatique libre est considérée par plusieurs comme un moyen pour la société de conserver un certain contrôle sur Internet comme moyen de communication et de garantir une plus grande équité au niveau de l'accès au savoir et à la culture. On peut donc se demander si son adoption représente un moyen efficace d'aider à contrer la censure sur Internet.

## Boycott

L'utilisation des logiciels libres et des formats ouverts peut être une forme de boycott des produits des transnationales, comme Microsoft, collaborant avec les pays qui ne respectent pas leur engagements face aux droits de l'homme. Certains boycotts ont réussi par le passé à avoir un effet sur les politiques des grandes corporations. Cependant, les victoires obtenues de cette manière sont

<sup>5</sup>Le système *MSN Spaces* de Microsoft interdit l'utilisation de certains mots dans les titres des blogs créés par les usagers. Par exemple, le titre « *Pornography and the law* » est censuré. [http://www.boingboing.net/2004/12/02/msn\\_spaces\\_seven\\_dir.html](http://www.boingboing.net/2004/12/02/msn_spaces_seven_dir.html)

<sup>6</sup><http://waybackmachine.org>

<sup>7</sup>Voir le site du programmeur activiste Seth Finkelstein pour une liste avec beaucoup d'autres exemples : <http://sethf.com/anticensorware/>

<sup>8</sup>Voir le carnet d'Erik Umansky [http://www.ericumansky.com/2004/09/pentagon\\_acknow.html](http://www.ericumansky.com/2004/09/pentagon_acknow.html)

<sup>9</sup><http://www.voices-for-change.com/>

<sup>10</sup>Voir à ce sujet le journal du juriste Michael Geist [http://www.michaelgeist.ca/index.php?option=com\\_content&task=view&id=914&Itemid=89](http://www.michaelgeist.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=914&Itemid=89)

souvent limitées parce que l'attrait des nouveaux marchés comme l'Asie et l'Afrique est trop grand pour forcer les transnationales à faire des affaires ailleurs sous des conditions comparables aux nôtres qui leur seraient moins avantageuses. Ceci est dû au fait que beaucoup de corporations ont leur image comme principal produit : elles ne réagissent donc pas tant aux pertes financières dues au boycott de leur produits qu'à la détérioration de cette image. Bien souvent, elles se contenteront de campagnes de relations publiques et de quelques gestes permettant de satisfaire une partie des critiques, sans nécessairement changer leurs politiques.<sup>11</sup>

Quand un boycott vise les finances d'une corporation plutôt que son image, il faut une participation massive pour assurer son efficacité, en particulier dans le cas de monopoles. Bien qu'encore peu massive, l'adoption des logiciels libres est une variante nouvelle à ce type de boycott parce que cette stratégie offre une alternative durable aux produits des corporations ciblées. Celles-ci risquent donc de perdre graduellement mais définitivement des parts de marché. Même si, à court terme, l'effet puisse être moins important, l'impact à long terme risque d'être encore plus grand que dans le cas d'un boycott massif.

L'adoption des logiciels libres est aussi beaucoup plus efficace que l'utilisation non-autorisée des logiciels comme forme de désobéissance civile. En effet, celle-ci ne génère pas de revenus directs pour les corporations propriétaires des logiciels ciblés, mais elle lui assure tout de même un bassin d'utilisateurs qui tendra à considérer leurs produits comme les « standards » du marché et créera des habitudes difficiles à renverser. Les gouvernements et entreprises où travaillent ces utilisateurs sont donc incités à acheter les produits utilisés par leurs employés, minimisant ainsi grandement l'effet de l'utilisation non-autorisée des logiciels.

## Contrôle indépendant des logiciels

Il est aussi envisageable que les pays ne respectant pas la liberté d'expression ou bien les corporations qui leur sont complices distribuent au public des logiciels qui interdisent l'accès à certains sites ou qui soient capables de transmettre des données personnelles à l'insu de leurs utilisateurs. Afin d'éviter cela, une vérification indépendante des logiciels utilisés doit être possible. Bien que la mise en place de comités publics de vérification soit envisageable dans les pays sous des régimes plus ouverts, et ce, même pour les logiciels propriétaires, de tels contrôles sont impensables dans les pays ne respectant pas la liberté d'expression. Pour pouvoir faire une vérification indépendante, il faut la faire à l'extérieur des frontières de ces pays. Cependant, il est peu probable que les transnationales permettent le contrôle des logiciels propriétaires qu'elles produisent : elles admettent ouvertement que leur intérêt est de se plier aux lois locales. Seul l'utilisation de logiciels libres permet un contrôle indépendant par tous. Ce contrôle extérieur sera utile tant que les citoyens surveillés à l'intérieur des frontières peuvent se procurer ces logiciels libres contrôlés à des sources sûres.

Malheureusement, l'utilité de la vérification des logiciels est limitée parce que le filtrage et l'accumulation de données sur les internautes sont le plus souvent effectués par des routeurs et ordinateurs sous contrôle direct des gouvernements. Comme ceux-ci ne sont pas forcés de distribuer publiquement les logiciels utilisés sur ces composantes, il est impossible d'en effectuer un contrôle.

---

<sup>11</sup>Au sujet de l'efficacité générale des boycotts, voir par exemple *Arme fatale, boycott des grandes entreprises*, Olivier Séguin, Quartier Libre, Volume 12, N° 16, 20 avril 2005. <http://www.q1.umontreal.ca/volume12/numero16/societev12n16c.html>

## Contre-mesures logicielles

Plusieurs logiciels existent pour permettre aux internautes vivant dans des pays pratiquant la censure de contourner les mesures électroniques mises en place par les gouvernements. Les techniques informatiques comme l'encryption des transmissions et l'utilisation de serveurs secondaires sont d'une efficacité limitée ou temporaire parce que les autorités peuvent facilement bloquer les transmissions encryptées et ajouter de nouvelles adresses aux systèmes de blocage. D'autres techniques sont plus difficiles à contrer, comme l'utilisation de métaphores dans les échanges de courriels pour éviter le filtrage.

Il est surprenant de constater que certains logiciels de lutte à la censure ne sont pas libres.<sup>12</sup> Certains de ces logiciels propriétaires, même s'ils peuvent être des outils efficaces, sont plutôt destinés au marché local et leurs créateurs, pour vendre leurs produits, misent sur une certaine peur d'être surveillé lorsqu'on navigue sur Internet.<sup>13</sup>

Voici comment sont appliquées les « quatre libertés fondamentales » protégées par les licences des logiciels libres aux contre-mesures logicielles :

**Liberté d'utilisation** La liberté d'utiliser les logiciels libres garantit à tous un accès aux outils développés pour contrer la censure. Ceci implique en particulier qu'aucune discrimination, financière ou autre, ne sera faite dans l'aide apportée.

**Liberté d'étudier et de modifier** Elle permet la multiplication des efforts de recherche de nouvelles contre-mesures en permettant à tous de participer au processus.

**Liberté de partager** Elle permet le partage par tous de ces outils pour aider le plus grand nombre de personnes possibles. En particulier, la multiplication des sites anti-censure est importante parce qu'elle rend plus difficile la tâche des censeurs s'ils veulent y interdire l'accès.

**Liberté de partager les versions améliorées** Ceci permet une diffusion plus rapide des nouveaux outils adaptés à contrer les techniques de censure les plus récentes.

La communauté de l'informatique libre peut contribuer activement à la lutte contre la censure en utilisant une partie du temps qu'elle consacre au développement de logiciels à créer des outils libres pour permettre aux personnes de se prémunir contre l'espionnage logiciel et de contourner les barrières interdisant l'accès à certaines informations.

---

<sup>12</sup>Par exemple *CGIProxy*, <http://www.jmarshall.com/tools/cgiproxy/>, proposé par l'organisation *Peacefire* (<http://www.peacefire.org/>), vouée à la défense des intérêts des jeunes dans les débats au sujet de la liberté d'expression sur Internet.

<sup>13</sup>Par exemple les logiciels vendus par *The Anonymiser*. Il est intéressant de noter que ceux-ci sont aussi utilisés par l'*International Broadcasting Bureau*, agence de communication et de propagande à l'étranger du gouvernement américain, pour permettre aux iraniens d'accéder à Internet sans censure. Étrangement, la contre-mesure logicielle elle-même utilise un filtre sensé bloquer les sites pornographiques, considérés comme un gaspillage de bande passante, dont les performances ont été sévèrement critiquées parce qu'il bloque une quantité de sites importants, incluant ironiquement le site des ambassades américaines et celui du président George Bush. Voir *Unintended Risks and Consequences of Circumvention Technologies : The IBB's Anonymizer Service in Iran*, <http://www.opennetinitiative.net/advisories/001/>

## Les systèmes de censure libres

Certaines corporations ont décidé d'offrir des systèmes de filtrage utilisant des logiciels libres.<sup>14</sup> Un argument intéressant en leur faveur : le processus de filtrage est transparent, le code source étant disponible à tous, et dans certains cas la liste des sites filtrés est aussi accessible. Les promoteurs de cette approche en font la défense en invoquant l'idée que la transparence du processus assure que le droit du public à l'information et à la liberté d'expression n'est pas réprimé. Pour ceux qui croient qu'il est préférable d'interdire l'accès à certains sites dans certains contextes plutôt que d'éduquer et d'informer, cet argument a sans doute une certaine validité. Cependant, il ne peut s'appliquer aux régimes de ces pays qui utilisent ces logiciels libres pour faire de la censure sur Internet. Comme pour le contrôle indépendant des logiciels, rien dans ce cas ne garantit la transparence du processus de filtrage.

## Licences engagées

Examinons une dernière option offerte par l'informatique libre dans la lutte à la censure sur Internet : l'adoption de licences interdisant l'utilisation d'un logiciel pour faire de la censure. La fondation pour les logiciels libres<sup>15</sup> et l'*Open Source Initiative*<sup>16</sup>, le projet Debian<sup>17</sup>, ainsi que d'autres groupes ont déjà rejeté l'inclusion de telles clauses dans les licences qu'elles acceptent comme libres. On croit généralement que l'adoption de telles clauses mènerait rapidement à un chaos de licences avec des restrictions diverses, par exemple contre leur utilisation dans l'industrie nucléaire ou dans celle de l'armement. On préfère proposer que les débats et les luttes associés aux différentes causes défendues par ceux qui aimeraient utiliser ces clauses se fassent publiquement et politiquement plutôt que par le biais de restrictions légales. C'est d'ailleurs un des principaux arguments contre la censure : il est préférable de combattre les idées qui nous déplaisent à l'aide d'arguments solides qu'avec des mesures légales visant à censurer nos opposants. L'efficacité même de telles restrictions dans le cas de la censure sur Internet serait probablement infime. Comme pour le problème du contrôle indépendant des logiciels abordé plus haut, rien ne garantit qu'un gouvernement s'empêchera d'utiliser un logiciel efficace pour contrôler ses citoyens même si sa licence d'utilisation l'interdit explicitement.

## L'esprit du libre

Terminons ce tour d'horizon en considérant un rôle moins direct mais tout aussi important que peut jouer l'informatique libre dans la lutte à la censure. Les valeurs associées au mouvement de l'informatique libre et du mouvement général du libre sont sans doute un de ses plus grands atouts. L'utilisation et la promotion de l'informatique libre est aussi la promotion de la collaboration, de l'innovation, de la transparence absolue, de la confiance mutuelle et de la liberté créatrice. Réussir

<sup>14</sup>Voir l'article *Beyond blocking – U.S. and open source censorship slims the Net*, Jay Lyman, Newsforge, 27 mai 2004. <http://internet.newsforge.com/article.pl?sid=04/05/14/2148230&tid=79&tid=13&ti\%0Ad=27&tid=31&pagenum=1>

<sup>15</sup>La *Free software foundation*. Voir la définition de logiciel libre de la FSF : <http://www.gnu.org/philosophy/free-sw.html>

<sup>16</sup>Voir la définition <http://www.opensource.org/docs/definition.php>

<sup>17</sup>Voir le « contrat social » du groupe : [http://www.debian.org/social\\_contract](http://www.debian.org/social_contract)

à faire, même indirectement, la promotion de ces valeurs auprès de nos propres gouvernements et concitoyens peut faire beaucoup pour aider à mettre fin, ici et ailleurs, à la censure sur Internet et aux autres formes de violation de la liberté d'expression. L'importance de l'apport de la diffusion des valeurs de la communauté du libre dans la lutte à la censure se mesure aussi dans le fait que ses membres sont parmi les plus importants protagonistes dans plusieurs causes connexes à celle de la censure sur Internet, en particulier le contrôle électronique de l'information via les mesures de protection technologiques du droit d'auteur.<sup>18</sup>

Il faut rappeler à tous l'importance d'un accès libre à l'information et aux moyens de sa diffusion. Comme principal lieu de rencontre entre ces deux aspects de la vie démocratique et de l'univers technologique actuel, l'informatique libre est un modèle unique dans la mise en avant d'une société alliant le progrès technologique à la coopération et la liberté.

Texte publié dans le Bulletin FACIL numéro 0, novembre 2005.

© 2005 Yannick Delbecque. Ce texte peut être redistribué et utilisé selon les termes de la licence Creative Commons BY+NC canadienne version 2.0, disponible à l'adresse Internet

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc/2.0/ca/legalcode>

On peut demander une version imprimée de cette licence en écrivant à :

Creative Commons  
559 Nathan Abbott Way,  
Standford,  
California 94305  
USA

---

<sup>18</sup>Le projet *Chilling Effects* (<http://www.chillingeffects.org/>) du groupe Electronic Frontier Foundation (<http://www.eff.org>) et des cliniques de droit de sept grands universités américaines a accumulé des centaines de cas de demande de fermeture de sites pour des raisons politiques ou commerciales en vertu du droit d'auteur, de la loi sur les brevets, de celle sur les marques de commerce ou d'autres lois. Une ressource similaire au Canada est la Clinique d'intérêt public et de politique d'Internet du Canada, <http://www.cippic.ca/>